

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 2 juin 2022

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

COMMUNICATION N° 2022-07(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-deux et le 16 juin, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présent(e)s : Mesdames Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL

Messieurs Benoît GAUVAN, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI (en visioconférence), Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Jean-Michel TRON, Patrick VIVOS (représentant madame GRANET-BRUNELLO).

Etaient excusé(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Michèle COTTRET, Patricia GRANET-BRUNELLO, Isabelle MORINEAUD, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA.

Messieurs Claude BONDIL, Alain DELSAUX, Marcel GOSSA, Daniel SPAGNOU.

Communication n°2 : Compte-rendu de la délégation accordée au président en matière d'emprunts et de lignes de trésorerie.

Le Président expose :

Par délibération CASDIS n° 2021-19 du 7 septembre 2021, le Président du Conseil d'administration est autorisé à contracter et renégocier les emprunts et lignes de trésorerie pendant la durée de son mandat. Il doit rendre compte de cette délégation lors de la séance du Conseil d'administration la plus proche après l'opération réalisée.

Le S.D.I.S. a signé, le 13 mai 2021, un contrat d'emprunt pour un montant de deux millions quatre cent trente mille euros avec le crédit mutuel de DIGNE LES BAINS.

Caractéristiques du contrat :

- Montant : 2.430.000 euros
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : 1,05 % (TEG 1,06%)
- Décaissement : Jusqu'au 31 mars 2023
- Calcul des intérêts : base 365 jours
- Commission d'engagement : nulle
- Commission de non-utilisation : nulle
- Frais de dossier : 2 000 €
- Remboursement des intérêts : mensuel
- Amortissement du capital : linéaire
- Typologie Gissler : 1A

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte de cette communication, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL 